



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP13/Doc.26.2.1/Rev.1

19 novembre 2019

Français

Original : Anglais

13^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020

Point 26.2 de l'ordre du jour

**MESURES DE CONSERVATION PERTINENTES POUR LES ESPÈCES INSCRITES AUX
ANNEXES DE LA CMS QUI RESSORTENT DE L'IDENTIFICATION DE ZONES IMPORTANTES
POUR LES MAMMIFÈRES MARINS (AIMM)**

(Préparé par le Conseil scientifique)

Résumé:

Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Décisions 12.40 et 12.41 *Aires importantes pour les mammifères marins (AIMM)*. Il contient un rapport du Groupe de travail de l'UICN sur les aires marines protégées pour les mammifères marins sur les activités relatives à l'identification des AIMM entreprises depuis la COP12 de la CMS et un projet de Décisions pour adoption. Il a été révisé par le Comité de session du Conseil scientifique à sa 4^e session en novembre 2019, voir deux additions de texte dans les Décisions page 8.

MESURES DE CONSERVATION PERTINENTES POUR LES ESPÈCES INSCRITES AUX ANNEXES DE LA CMS QUI RESSORTENT DE L'IDENTIFICATION DE ZONES IMPORTANTES POUR LES MAMMIFÈRES MARINS (AIMM)

Contexte

1. Lors de sa 12^e réunion (COP12, Manille, 2017), la Conférence des Parties a adopté les Décisions 12.40 à 12.41 relatives aux zones importantes pour les mammifères marins (AIMM) comme suit:

12.40 À l'adresse du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique devrait:

- a) *Collaborer avec l'Équipe de travail conjointe de l'UICN Commission de survie des espèces /Commission mondiale sur les aires protégées (SSC/WPCA) sur les aires protégées pour les mammifères marins afin d'inclure des données sur les pinnipèdes, siréniens, loutres, ours polaires et cétacés inscrits aux annexes de la CMS dans l'identification des AIMM ;*
- b) *Sur réception des recommandations du Groupe de travail conjoint UICN SSC/WPCA sur les aires marines protégées concernant les AIMM nouvellement identifiées, examiner leur pertinence pour les espèces inscrites à la CMS, examiner les contributions reçues des Parties et fournir des conseils sur les mesures de conservation.*

12.41 À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat devrait:

- a) *Collaborer avec l'Équipe de travail conjointe SSC/WPCA de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins afin de promouvoir la valeur des AIMM pour la conservation des mammifères aquatiques inscrits aux annexes de la CMS ;*
- b) *Transférer les informations sur les AIMM nouvellement identifiées reçues du Groupe de travail conjoint SSC/WPCA sur les aires marines protégées de l'UICN, au Conseil scientifique et aux Parties et inviter les Parties et les Etats de l'aire de répartition à contribuer ;*
- c) *Faire rapport au Comité permanent à ses 48^e et 49^e Réunions sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette Décision.*

Activités de mise en œuvre de la Décision 12.40

2. Le président du Groupe de travail sur les mammifères aquatiques a présenté le rapport suivant sur ses travaux.
3. La collaboration entre la CMS et le processus AIMM a fonctionné de manière organique grâce à l'implication du président du Groupe de travail sur les mammifères aquatiques, ainsi que par les recoupements considérables entre les experts du groupe de travail sur les mammifères aquatiques et grâce aux participants aux ateliers et visites des mises en œuvre des AIMM suivants:
 - a) Première démonstration de mise en œuvre d'AIMM, Palaos, Micronésie (octobre/novembre 2017)
 - b) Atelier régional sur les AIMM du nord-est de l'océan Indien et des mers d'Asie du Sud-Est (Kota Kinabalu, Malaisie, mars 2018)

- c) Atelier extraordinaire sur le phoque moine de Méditerranée (La Spezia, Italie, avril 2018)
 - d) Atelier régional sur l'AIMM élargie de la région de l'océan Austral (Brest, France, octobre 2018)
 - e) Deuxième démonstration de mise en œuvre d'AIMM, îles Andaman, Inde (novembre 2018)
 - f) Atelier régional sur l'AIMM de l'océan Indien occidental et les mers Arabiques (Salalah, Oman, mars 2019)
 - g) Commission Baleinière Internationale (CBI) - Groupe de travail de l'UICN sur les aires marines protégées pour les mammifères marins - Atelier de l'ACCOBAMS sur les collisions avec les navires (Messines, Grèce, avril 2019).
4. Un rapport du Groupe de travail de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins relatif aux activités liées à l'identification de zones importantes pour les mammifères marins (AIMM) entreprises depuis la COP12 de la CMS est joint à l'annexe 1. Ce rapport contient des liens vers chacun des ateliers ci-dessus.
5. À ce jour, les AIMM ont été développés pour 18 espèces inscrites aux Annexes de la CMS:
- a) Petit rorqual antarctique/Baleine de Minke (*Balaenoptera bonaerensis*, Ann. II),
 - b) Baleine de Bryde (*Balaenoptera edeni*, Ann. II),
 - c) Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*, Ann. I),
 - d) Dauphin de Commerson (*Cephalorhynchus commersonii*, Ann. II)
 - e) Dugong (*Dugong dugon*, Ann. II),
 - f) Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*, Ann. I et II),
 - g) Marsouin indo-pacifique (*Neophocaena phocaenoides*, Ann. II),
 - h) Dauphin de Fraser (*Lagenodelphis hosei*, Ann. II),
 - i) Dauphin du Gange (*Platanista gangetica*, Ann. I et II),
 - j) Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*, Ann. I),
 - k) Grand dauphin de l'indo-pacifique (*Tursiops aduncus*, Ann. II),
 - l) Dauphin d'Irrawaddy (*Orcaella brevirostris*, Ann. I et II),
 - m) Orque (*Orcinus orca*, Ann. II),
 - n) Phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*, Ann. I et II)
 - o) Rorqual boréal (*Balaenoptera borealis*, Ann. I et II),
 - p) Baleine franche australe (*Eubalaena australis*, Ann. I),
 - q) Cachalot (*Physeter macrocephalus*, Ann. I et II),
 - r) Dauphin à long bec (*Stenella longirostris*, Ann. II).
6. Chaque rapport d'atelier et [l'e-Atlas des AIMM](#) représentent une mine d'informations utiles pour les efforts de la CMS pour la conservation de ces espèces.
7. L'un des domaines des travaux futurs que le Groupe de travail a identifié dans le cadre du processus AIMM est de combler le manque de données sur les populations de mammifères marins en haute mer, dans les zones situées à l'extérieur des zones économiques exclusives (ZEE) nationales.
8. En décembre 2019, le Groupe de travail coordonnera une série de discussions sur «l'obtention de données en haute mer» lors de la Conférence mondiale sur les mammifères marins à Barcelone, en Espagne. Des conférences seront données par des scientifiques spécialistes de l'ADN environnemental (ADN-e) et de la technologie satellite pour identifier les espèces de mammifères marins, ainsi que des véhicules et drones télécommandés, la surveillance acoustique et d'autres techniques. Les Secrétariats de la CMS et de l'ASCOBANS seront également présents.

9. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques estime qu'il serait utile que le Secrétariat de la CMS et les Parties contribuent à mobiliser le soutien national pour une nouvelle décennie de recherche scientifique visant à obtenir des données substantielles sur les habitats des mammifères marins et d'autres espèces migratrices dans la plus grande partie des océans du monde: la haute mer. Cela nécessitera un engagement des gouvernements, des scientifiques et des institutions scientifiques, ainsi que des organismes de financement capables de financer une initiative de cette envergure. À titre de comparaison, le Recensement de la vie marine (2000-2010)¹ a lancé 540 expéditions avec un financement de 650 millions de dollars américains, recueillant des données auprès de 30 millions d'échantillons ; l'initiative proposée exigerait un engagement similaire.
10. L'AMWG soutient la conclusion à laquelle est parvenue le Groupe de travail, à savoir qu'un argument solide pourrait être avancé en faveur de l'inscription du Dugong (*Dugong dugon*) à l'Annexe I, soit à l'échelle régionale ou mondiale, en plus de son inscription actuelle à l'Annexe II. Il se fonde sur l'expérience des Palaos et des îles Andaman, ainsi que de divers autres endroits de l'océan Indien. La Liste rouge de l'UICN classe le dugong comme Vulnérable et en diminution, mais le Groupe de travail a reçu des informations de première main ² sur la fragmentation des habitats et des évaluations d'experts de certaines populations considérées En danger.

Activités de mise en œuvre de la Décision 12.41

11. Le Secrétariat s'est activement impliqué dans le processus AIMM en participant à presque toutes les réunions et en aidant à promouvoir les AIMM, notamment par l'intermédiaire du bureau de la CMS à Abou Dhabi, dans les Émirats arabes unis. Il a également fait la promotion des AIMM lors d'événements parallèles organisés dans d'autres forums, tels que le processus de négociation sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BBNJ).

Actions recommandées

12. Il est recommandé de la Conférence des Parties de:
 - a. prendre note de ce document et du rapport du Groupe de travail de l'UICN sur les zones protégées pour les mammifères marins relatif à l'état d'avancement du processus AIMM, figurant à l'Annexe 1 ;
 - b. prendre note de l'avis du Conseil scientifique selon lequel le *Dugong dugon* gagnerait à figurer à l'Annexe I ;
 - c. adopter les Décisions figurant à l'Annexe 2 ;
 - d. supprimer les Décisions 12.40 et 12.41.

¹<http://www.coml.org/about-census/>

² p. ex. l'autorité sur le Dugong, Hélène Marsh concernant les Palaos.

ANNEXE 1



**Note d'information sur les activités liées à
l'identification des zones importantes pour les mammifères marins (AIMM)
menée depuis la COP12 de la CMS (octobre 2017)**

Erich Hoyt, coprésident du Groupe de travail

30 juin 2019

Depuis la clôture de la COP12 de la CMS (27 octobre 2017), le Groupe de travail de l'UICN sur les zones protégées de mammifères marins s'est engagé dans les activités suivantes en soutien de à programme AIMM:

1. Première démonstration de mise en œuvre d'AIMM, Palaos, Micronésie

Une visite d'experts a eu lieu aux Palaos, en Micronésie, du 30 octobre au 6 novembre 2017. La principale espèce de l'AIMM identifiée localement est le **Dugong** (inscrit à l'Annexe II de la CMS et faisant l'objet d'un MdEad *hoc*). Un rapport complet de la visite peut être trouvé ici: <https://www.marinemammalhabitat.org/download/working-implement-conservation-actions-important-marine-mammal-areas-AIMMs-republic-palau/>

2. Atelier régional sur les AIMM du nord-est de l'océan Indien et des mers d'Asie du Sud-Est.

Un atelier d'experts s'est tenu à Kota Kinabalu, en Malaisie, du 12 au 16 mars 2018, avec la participation de 29 experts de 17 pays. Suite à l'atelier et selon un examen par les pairs, 30 AIMM ont été identifiées comme ayant les espèces primaires suivantes inscrites dans les Annexes de la CMS: **Baleine bleue, baleine de Bryde, baleine à bosse, cachalot, dauphin de l'Irrawaddy, dauphin indo-pacifique à bosse, marsouin de l'indo-pacifique, grand dauphin de l'océan indien, dauphin à long bec, dauphin de Fraser, dauphin du Gange, et Dugong**. Un rapport complet de la visite est disponible à l'adresse suivante: <https://www.marinemammalhabitat.org/download/preliminary-report-of-the-regional-workshop-for-the-north-east-indian-ocean-and-south-east-asian-seas-important-marine-mammal-areas/>

3. Atelier extraordinaire sur le phoque moine de Méditerranée.

Un atelier extraordinaire d'experts a eu lieu à La Spezia (Italie) le 5 avril 2018, avec la participation de dix experts de cinq pays. Au total, trois nouvelles candidats substantiels d'AIMM (cAIMM) pour les **phoques moines de Méditerranée** ont été identifiés, chacun proposé par le biais d'un processus basé sur des experts, en utilisant les critères de sélection. Les AIMMS et les zones d'intérêt (ZI) comprenaient des sites de phoques moines menacés en Grèce et en Italie, en Méditerranée, ainsi que deux sous-populations connues vivant au large de l'Afrique dans l'Atlantique Est, autour de l'archipel de Madère au Portugal et au Cap Blanc en Mauritanie/Sahara occidental. Les ZI ont également été envisagées dans le sud-est de la Méditerranée et en Afrique du Nord. Un rapport complet de l'atelier est disponible à l'adresse suivante : <https://www.marinemammalhabitat.org/download/AIMM-extraordinary-workshop-for-the-mediterranean-monk-seal-preliminary-report/>

4. Atelier régional sur l'AIMM élargie de la région de l'océan Austral.

Un atelier d'experts s'est tenu à Brest, en France, du 15 au 19 octobre 2018, avec la participation de 20 experts de 11 pays. Suite à l'atelier et aux premières indications de l'examen par les pairs, 17 AIMM ont été identifiées comme ayant les espèces primaires suivantes inscrites dans les Annexes de la CMS : **Baleine bleue, rorqual commun, petit rorqual de l'Antarctique, baleine à bosse, baleine franche australe, rorqual boréal, cachalot, orque, dauphin de Commerson**. Un rapport complet de la visite est disponible à l'adresse suivante: <https://www.marinemammalhabitat.org/download/preliminary-report-of-the-regional-workshop-for-the-western-indian-ocean-and-arabian-seas-important-marine-mammal-areas/>

5. Deuxième démonstration de mise en œuvre d'AIMM, îles Andaman, Inde

Une visite d'experts a eu lieu à Andamans, en Inde, du 11 au 20 novembre 2018. Les principales espèces de l'AIMM identifiées localement comprennent les espèces suivantes de la CMS : **Dugong et Grand Dauphin indo-pacifique**. Un rapport complet de la visite est disponible à l'adresse suivante: <https://www.marinemammalhabitat.org/download/working-to-implement-conservation-actions-in-important-marine-mammal-areas-AIMMs-of-the-andaman-islands-india/>

6. Atelier régional sur l'AIMM de l'océan Indien occidental et les mers Arabiques.

Un atelier d'experts s'est tenu à Salalah (Oman) du 4 au 8 mars 2019, avec la participation de 40 experts et observateurs de 16 pays et d'un territoire d'outre-mer. A l'issue de l'atelier, 55 AIMM candidates ont été proposées, y compris, en tant qu'espèces principales inscrites aux Annexes de la CMS, la plupart des espèces énumérées ci-dessus pour le nord-est de l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est. Le processus d'examen par les pairs de ces cAIMM est en cours, après quoi les espèces inscrites à la CMS seront disponibles sur l'e-Atlas des AIMM et dans un rapport final.

7. Commission Baleinière Internationale (CBI) - Groupe de travail de l'UICN sur les aires marines protégées pour les mammifères marins - Atelier de l'ACCOBAMS sur les collisions avec les navires

Un atelier conjoint CBI-UICN-ACCOBAMS visant à évaluer la manière dont les données et le processus utilisés pour identifier les zones importantes pour les mammifères marins (AIMM) peuvent aider la CBI à identifier les zones à risque élevé de collisions avec des navires s'est tenu les 6 et 7 avril 2019 à Messinia, Grèce avec la participation de 22 experts. Les AIMM ont été adoptées comme un outil utile pour identifier les zones à haut risque. Le rapport a ensuite été approuvé par le Comité scientifique de la CBI et les recommandations de l'atelier seront transmises aux membres de la Commission à la prochaine réunion de la CBI.

Un rapport complet de l'atelier peut être trouvé ici:

<https://www.marinemammalhabitat.org/download/report-of-the-joint-iwc-iucn-accobams-workshop-to-evaluate-how-the-data-and-process-used-to-identify-AIMMs-can-assiste-the-iwc-to-identify-areas-of-high-risk-for-ship-strike/>

Contributions reçues des Parties et d'autres gouvernements nationaux :

- Le gouvernement allemand, le ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire a soutenu les activités 1, 2, 5 et 6 en finançant le projet GOBI/IKI dans le cadre de l'Initiative climatique internationale (ICI).
- Le gouvernement français, l'Agence pour la biodiversité, a soutenu financièrement et facilité l'activité 4.
- Le gouvernement d'Oman a facilité l'activité 6.
- Le gouvernement indien a facilité l'activité 5.

En outre, l'ONG, Whale and Dolphin Conservation (WDC), contribue de manière substantielle à l'initiative AIMM du Groupe de travail de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins, ainsi qu'à la CMS. La WDC a conclu un accord de partenariat officiel avec la CMS depuis 2005 et gère un programme de travail conjoint conçu pour soutenir directement le plan stratégique de la CMS.

PROJET DE DÉCISION(S)

ZONES IMPORTANTES POUR LES MAMMIFÈRES MARINS (AIMM)

Adressé aux Parties

13.AA Il est demandé aux Parties d' utiliser les zones importantes pour les mammifères marins (AIMM) identifiées affichées sur le site Web du Groupe de travail conjoint UICN/CSE/CMPA sur les zones de protection des mammifères marins (www.marinemammalhabitat.org) pour identifier les habitats en péril ou concevoir des mesures de protection pour les pinnipèdes, siréniens, loutres, ours blancs et cétacés figurant sur la Liste CMS ;

Adressé aux Parties qui sont des États de l'aire de répartition du dugong

13.BB Les Parties qui sont des États de l'aire de répartition du dugong sont invitées à déterminer, y compris en consultant le MdE Dugongs, si leur population régionale de l'espèce mérite d'être inscrite à l'Annexe I de la CMS.

Adressé au Conseil scientifique

13.CC Le Conseil scientifique, sous réserve de la disponibilité des ressources, est prié de :

- a) à la demande, soutenir les Parties pour utiliser les zones importantes pour les mammifères marins (AIMM) identifiées affichées sur le site Web du Groupe de travail conjoint UICN/CSE/CMPA sur les zones de protection des mammifères marins (www.marinemammalhabitat.org) pour identifier les habitats en péril ou concevoir des mesures de protection pour les pinnipèdes, siréniens, loutres, ours blancs et cétacés figurant sur la Liste CMS ;
- (12.40) b) collaborer avec le Groupe de travail conjoint de l'UICN de la Commission de la sauvegarde des espèces/Commission mondiale des aires protégées (CSE/CMAP) sur les aires marines protégées pour les mammifères marins pour inclure des données sur les pinnipèdes, siréniens, loutres, ours blancs et cétacés figurant sur la liste de la CMS dans l'identification des zones importantes pour les mammifères marins (AIMM);
- c) fournir aux Parties, sur demande, des avis sur l'intérêt scientifique d'inscrire le *Dugong dugon* à l'Annexe I de la CMS;

Adressé au Secrétariat

13.DD Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources externes :

- (12.41) a) transfère au Conseil scientifique et aux Parties les informations sur les AIMM nouvellement identifiées reçues du Groupe de travail conjoint de l'UICN CSE/CMPA sur les aires marines protégées pour les mammifères marins, et inviter les Parties et sollicite des contributions des États de l'aire de répartition;
- b) soutenir l'engagement d'une aide nationale pour une nouvelle décennie de recherche scientifique sur les habitats des mammifères marins et d'autres espèces migratrices en haute mer;
- c) continuer à s'engager dans le processus de négociation et de mise en œuvre du traité BBNJ, en vue de sa pertinence pour les mammifères marins ainsi que pour d'autres espèces marines migratrices.